

Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/17

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation « autres dépenses de fonctionnement – euro/élève » 2012

Pour le calcul de la dotation "euro/élève" attribuée à chaque collège, le Conseil Général utilise les effectifs de l'enquête lourde communiqués par l'Inspection d'Académie (IA).

Pour 2012, l'IA n'avait pas intégré les effectifs des classes d'accueil (CLA) pour les collèges Pasteur et Lezay Marnésia à STRASBOURG.

Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'attribuer aux deux collèges concernés, un complément de dotation, à savoir :

- Collège Pasteur : 1 395 €
- Collège Lezay Marnésia : 4 650 €

II – Accès à l'espace numérique de travail (ENTEA)

Le 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement d'ENTEA.

Afin de permettre aux collèges publics de couvrir les frais d'abonnement à It's Learning (nouvelle dénomination de la société Infostance), je vous propose de leur accorder une dotation complémentaire de 2 127,85 € au titre de l'année 2012, soit un total de 191 506,50 euros pour les 90 collèges.

III – Frais de transport

Compte tenu de l'augmentation de ses effectifs, le collège de SUNDHOUSE se verra doté de bâtiments modulaires. Dans ce cadre, la direction et l'équipe éducative ont été invitées à visiter les bâtiments modulaires mis en place au collège Vauban à Strasbourg pour l'accueil de l'Ecole Européenne de Strasbourg. A cet effet, je vous propose d'attribuer une subvention de 130 € au collège pour la prise en charge des frais de déplacement en autocar.

IV - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement d'un photocopieur pour la pédagogie de plus de 5 ans d'âge au collège de MARLENHEIM.

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer la subvention forfaitaire de 5 000 euros à ce collège pour cet équipement.

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DETTWILLER	
une tondeuse à gazon autoportée	3 000 €
DRUSENHEIM	
une tondeuse à gazon autoportée	4 000 €
MARLENHEIM	
un épandeur à sel	560 €
OBERNAI « Europe »	
une autolaveuse pour l'entretien des sols	2 500 €
SCHIRMECK	
des éléments actifs pour le réseau informatique	16 500 €
SOULTZ-SOUS-FORETS	
équipement de protection individuelle pour l'agent de maintenance	280 €
STRASBOURG « Fustel de Coulanges »	
des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 973 €
TOTAL	29 813 €

VI – Prime Bonus – collèges expérimentaux

Le dispositif Bonus Energie des collèges prévoit une prime « Bonus » pour récompenser les établissements qui réduisent leur consommation énergétique.

La différence de la consommation réelle et de la consommation de référence permet de calculer l'économie réalisée. La prime est équivalente à la moitié de l'économie générée.

Néanmoins, si le collège a une dépense réelle inférieure à l'inscription recommandée au budget de l'année concernée, la prime Bonus sera réduite du reliquat.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation, il est proposé pour les collèges qui ont généré des économies de consommation mais pour lesquels le résultat du calcul de la prime est négatif, d'attribuer un montant forfaitaire de 500 euros afin de les encourager dans la poursuite de la démarche.

Je vous propose, ci-après, les primes pour les collèges qui ont participé à l'expérimentation de ce dispositif en 2009 et 2010, pour un montant total de 19 938 €.

Pour l'année 2009, 4 collèges sur les 6 établissements expérimentaux bénéficient d'une prime Bonus, à savoir :

- Achenheim : 500 € (montant forfaitaire)
- Drulingen : 500 € (montant forfaitaire)
- Niederbronn-les-Bains : 500 € (montant forfaitaire)
- Schiltigheim « Leclerc » : 4 661 €

TOTAL 2009 : 6 161 €

Pour l'année 2010, 6 collèges sur les 11 établissements expérimentaux bénéficient d'une prime Bonus, à savoir :

- Drulingen : 4 785 €
- Marckolsheim : 3 703 €
- Niederbronn-les-Bains : 1 043 €
- Schiltigheim-Leclerc : 3 246 €
- Villé : 500 € (montant forfaitaire)
- Woerth : 500 € (montant forfaitaire)

TOTAL 2010 : 13 777 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	12 905 767,00 €	252 432,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements d'enseignement publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 252 432,50 €, dont :

- 6 045 € au titre de la dotation autres dépenses de fonctionnement - euro/élèves pour 2012 aux deux collèges suivants :
 - . STRASBOURG Pasteur : 1 395 €
 - . STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 650 €
- 191 506,50 € en faveur des 90 collèges pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), à savoir 2 127,85 € par collège
- 130 € au collège de SUNDHOUSE pour couvrir les frais de transport pour la visite du collège Vauban à Strasbourg
- 5 000 € au collège de MARLENHEIM pour un photocopieur pour la pédagogie
- 29 813 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . DETTWILLER : 3 000 € (tondeuse autoportée)
 - . DRUSENHEIM : 4 000 € (tondeuse autoportée)
 - . MARLENHEIM : 560 € (épandeur à sel)
 - . OBERNAI Europe : 2 500 € (autolaveuse)
 - . SCHIRMECK : 16 500 € (éléments actifs pour le réseau informatique)
 - . SOULTZ-SOUS-FORETS : 280 € (EPI pour l'agent de maintenance)
 - . STRASBOURG Fustel de Coulanges : 2 973 € (escabeaux sécurisés)

- 19 938 € au titre de la prime Bonus pour les collèges expérimentaux, répartis de la façon suivante :

pour l'année 2009 :

- . ACHENHEIM : 500 €
- . DRULINGEN : 500 €
- . NIEDERBRONN LES BAINS : 500 €
- . SCHILTIGHEIM Leclerc : 4 661 €

pour l'année 2010 :

- . DRULINGEN : 4 785 €
- . MARCKOLSHEIM : 3 703 €
- . NIEDERBRONN LES BAINS : 1 043 €
- . SCHILTIGHEIM Leclerc : 3 246 €
- . VILLE : 500 €
- . WOERTH : 500 €.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL